

ADRESSES ET N° UTILES

Pour toute urgence, appelez le — — — 112

n° prioritaire sur le téléphone portable

n° fonctionnant aussi sur le téléphone fixe

SAMU 15

Pompiers 18

Police 17

Gendarmerie de Dombasle 03 83 48 20 47

Centre anti poison de Nancy 03 83 32 36 36

ERDF urgence dépannage électricité 09 72 67 50 54

SAUR distribution de l'eau 03 55 66 45 00

Trésorerie de St Nicolas de Port 03 83 48 11 46

SOS Amitié Lorraine 03 83 35 35 35

Correspondant Est Républicain 06 47 38 98 09

Mme BERNARDIN Mélanie

Communauté de communes des Pays du 03 83 45 23 32

Sel et du Vermois
www.cc-seletvermois.fr

Syndicat Intercommunal des Eaux (S.I.E) 03 83 46 52 78

Du plateau du Vermois

Mairie de Coyviller 03 83 46 65 98

3 rue de la mairie

Pour rappel : horaires de la permanence de mairie hors vacances :
Le mardi de 15 h à 17 h et le samedi matin de 8 h à 9 h 30.



COYVILLER INFOS

Juillet 2018

MOT DE M. LE MAIRE

Dernière ligne droite pour notre Plan Local d'Urbanisme.

L'enquête publique va commencer. Dans ce bulletin sont indiqués les jours et heures de présence du commissaire enquêteur et ceux de l'ouverture de la Mairie où vous pourrez consulter le dossier et déposer vos remarques.

Depuis 3 ans, nous avons travaillé à ce que ce projet soit mené à bien avec un maximum d'objectivité pour notre commune.

Coyviller doit s'agrandir certes mais de façon raisonné afin de conserver le côté rural et notre cadre de vie auxquels nous apportons notre attachement.

L'été s'est installé. Je vous souhaite de bonnes vacances à toutes et à tous.

Bernard ARNOLD



TRAVAUX REALISÉS EN 2017



L'affectation du résultat 2017 dans le budget primitif 2018 :

- Révision du POS /PLU : 5 099 €
- Arbres suite et fin : 1 395 €
- Division parcellaire à la station d'épuration : 1 020 €
- Remplacement de l'Eclairage public : 32 196.18 €
- Désinfection du clocher et mise en sécurité : 3 943 €
- Remplacement moteur cloches : 3 260 €

Le résultat 2017 de la section d'investissement est déficitaire de 7 334 €, complété :

- ◇ du report excédentaire de la section d'investissement 2016 de 274 €
- ◇ des restes à réaliser de :
 - 1 200 € pour le remplacement de l'éclairage public,
 - 5 000 € pour les travaux de mise en accessibilité de la mairie
 - 4 200 € pour le PLU
- ◇ des produits à recevoir de 5 825 € pour l'éclairage public.

le déficit global cumulé est donc de 11 635 €.

L'affectation du résultat 2017 dans le budget primitif 2018 :

Une partie de l'excédent de fonctionnement cumulé de 80 055 €, soit 11 635 €, a été affecté au budget 2018 au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) pour couvrir le déficit cumulé de la section d'investissement. L'excédent de fonctionnement reporté au budget 2018 est donc de 68 420 €.



Quelques nouvelles des actions de notre Communauté de Communes

- ◇ Pour réduire les dépenses des communes et faciliter l'organisation de certains travaux ou études, la Communauté de Communes est habilitée à faire des groupements de commandes, comme il a été fait pour l'éclairage public. Cette année, le groupement mis en place sera la vérification des aires de jeux et équipements sportifs.
- ◇ Cette année verra se finaliser le projet de réalisation du nouveau siège de la Communauté de Communes sur le site des services techniques à Dombasle sur Meurthe
- ◇ Les travaux des parkings des 3 gares du territoire sont terminés. Des bornes pour recharger les voitures électriques y ont été installées.
- ◇ Nouvelle compétence en cours : LA MOBILITE. Les besoins de déplacements sont de plus en plus grands. La communauté de communes fait partie intégrante du bassin de vie nancéien où se trouvent l'emploi, les établissements scolaires, les loisirs, les centres de santé ... Il est donc impératif que la CC des Pays du Sel et Vermois se mette en mouvement et joue une carte déterminante pour son devenir. Elle se doit d'organiser la mobilité de près de 30.000 habitants.

Cette compétence permet d'organiser des services réguliers de transport public urbain et non urbain, de décider du règlement et de la tarification, de développer les services de mobilité (covoiturage, vélo, marche à pied ...)

Un nouveau service de la Gendarmerie

Les particuliers victimes d'usages frauduleux de leur carte bancaire sur internet sont de plus en plus nombreux. La gendarmerie peut vous aider, simplifier vos démarches depuis votre domicile en évitant tout déplacement au travers d'une déclaration effectuée sur internet. N'hésitez pas à les contacter.

UN CONTACT NUMÉRIQUE
7J/7 ET 24H/24

La brigade numérique répond à toutes les questions ayant trait à la sécurité du quotidien.

RENSEIGNER
Apporter des réponses à l'usager dans tous les domaines :
Journée défense et citoyenneté, recrutement, participation citoyenne, armes, Code de la route, procurations, environnement...

PRÉVENIR
Aider et informer sur de nombreuses thématiques : harcèlement, violences sexuelles ou sexistes, opération tranquillité vacances, prévention spécifique juniors et seniors, drogues, cybersécurité, intelligence économique, radicalisation...

ORIENTER
Guider l'internaute dans ses démarches, faciliter l'accès aux téléservices, accompagner vers les services nationaux ou territoriaux.

COMMENT NOUS CONTACTER ?

www.gendarmerie.interieur.gouv.fr @gendarmerienationale @gendarmerie

Icons for chat, email, Facebook, and Twitter.

Dans tous les cas d'urgence, appelez immédiatement le 17 ou le 112.

Logos of the Ministry of the Interior and the National Gendarmerie.

Sigla Gendarmerie © 2017-2018

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – section de fonctionnement

En 2017, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 74 944 € contre 69 461 € en 2016. Cette augmentation correspond essentiellement à la mise en sécurité du clocher et le remplacement du moteur des cloches.

Les recettes de fonctionnement en 2017 s'élèvent à 95 594€.

Le résultat de fonctionnement 2017 est excédentaire de 18 871 € et s'ajoute à l'excédent de fonctionnement reporté de 2016 de 61 184 €, soit un total de 80 055 €.

TRAVAUX PREVUS EN 2018

- ◇ Travaux de voirie , 1ère phase, réfection de la Grande Rue vers CC2 de Burthecourt.
- ◇ Petits travaux d'assainissement
- ◇ Changement fenêtre sacristie et mairie
- ◇ Création d'une place pour personne à mobilité réduite près de la Mairie

PLAN LOCAL D'URBANISME

Les Personnes Publiques Associées ont toutes maintenant validé notre projet de PLU avec quelques remarques dont il faudra tenir compte.

Un commissaire enquêteur est désigné, Monsieur Raymond COLIN.

L'enquête publique commencera le mardi 31 juillet et se terminera le 8 septembre 2018. Le commissaire enquêteur sera présent en mairie le mardi 31 juillet de 15 à 17 h, vendredi 17 août de 17 à 19 h et le samedi 8 septembre de 8 h à 9 h 30.



QUELQUES INFORMATIONS

ARRÊTE

Article 1 : il est expressément défendu de laisser les chiens divaguer seuls et sans maître ou gardien, sur les voies publiques, la place ou l'aire de jeux de la commune.

Article 2 : Les chiens ne peuvent circuler, de jour comme de nuit, sur la voie publique ou les lieux publics que tenus en laisse. Celle-ci devra être assez courte pour éviter tout risque d'accident.

Article 3 : Les animaux, même tenus en laisse, ne peuvent accéder dans les lieux tels que : aire jeux, cimetière, église et mairie. Cette interdiction ne s'applique pas aux chiens accompagnant les non voyants.

Article 4 : les personnes qui tiennent les chiens en laisse ne peuvent leur permettre de déposer leurs excréments sur les trottoirs. En tout état de cause, les excréments devront être ramassés.

Article 5 : Les chiens errants seront capturés et conduits à la fourrière par la société SACPA de Velaine en Haye.

Article 6 : toute infraction aux dispositions qui précèdent sera constatée et poursuivie conformément aux lois en vigueur.

Article 7 : ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le commandant de la brigade de Gendarmerie de Dombasle-sur-Meurthe,



Les vacances : Les conseils à suivre

- ◇ Faites le tour de votre domicile. Enlevez échelles, échafaudages, outils qui offrent des moyens d'entrer chez vous,
- ◇ Débranchez vos appareils électriques,
- ◇ Informez votre entourage, mais pas les réseaux sociaux ! Ne publiez pas les photos des vacances pendant votre absence,
- ◇ Faites relever votre courrier, ouvrir et fermer vos volets, Utilisez un programmateur pour la lumière, la télé.... Votre domicile doit paraître habité.
- ◇ Opération tranquillité vacances : signalez votre absence à la brigade de gendarmerie.

Une Rose un Espoir / Le cœur des motards

Cette nouvelle randonnée des 28 et 29 avril 2018 a permis de reverser cette année 20 454 € au comité départemental de la Ligue Contre le Cancer de Meurthe et Moselle contre 18 554 € en 2017. Cet argent servira à l'achat d'un matériel de radiothérapie à des fins pédagogiques et de formation à destination des soignants de l'école virtuelle de Nancy unique en France

**Un grand merci à vous de la part de
l'association**



Horaires Mairie : pour rappel les heures de permanence de la mairie sont le **mar-di de 15h à 17h et le samedi de 8h à 9h30**. **Cet été, toutes les permanences seront assurées toutefois le secrétariat sera fermé les 4, 7, 11, 14 et 18 août**

Les sacs jaunes : Ils sont toujours à votre disposition en Mairie, vous pouvez les retirer les jours de permanence.

Boîte aux lettres : Une boîte aux lettres est à votre disposition porte de la Mairie.

CANICULE : Soyez vigilants avec vos voisins seuls , âgés ...
N'hésitez pas à appeler le 15 en cas de malaise.
Ci-dessous les conseils principaux à suivre en cas de fortes chaleurs

Canicule

5 conseils pour prévenir les risques

- 1 Buvez fréquemment et abondamment**
(au moins 1,5 litre d'eau par jour même si vous n'avez pas soif)
- 2 Évitez de sortir aux heures les plus chaudes et de pratiquer une activité physique, maintenez votre logement frais**
(fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais)
- 3 Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour**
(douches, bains, brumisateur ou gant de toilette mouillé, sans vous sécher)
- 4 Passez si possible 2 à 3 heures par jour dans un endroit frais**
(cinémas, bibliothèques municipales, supermarchés...)
- 5 Aidez les personnes les plus fragiles et demandez de l'aide**
(notamment auprès de votre mairie)

 

Pour plus d'information :
0821 22 23 00 (0,12 €/minute)

www.sante.gouv.fr/canicule



SONORES.....

LES
NUISANCES



Petits rappels

Travaux bruyants : L'usage des machines bruyantes (tondeuses, débroussailleuses, tronçonneuses ...) est autorisé :

Les jours ouvrables	de 8 h à 12 h et de 14 h à 20 h
Les samedis	de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
Les dimanches et jours fériés	de 10 h à 12 h

Utilisation des pétards : Elle est interdite par les particuliers sur la voie publique ou en direction de la voie publique.

QUELQUES INFORMATIONS

Le très haut débit

Le Président de la région Grand Est nous informe que les opérations d'installation de la fibre seront engagées dans notre commune entre août 2020 et août 2021. Un calendrier plus détaillé nous sera donné en fonction des études engagées par les sous-traitants.

L'ambrosie

Un arrêté préfectoral a été pris prescrivant la destruction obligatoire de l'ambrosie en Meurthe et Moselle.

En effet, pas considérée comme toxique, elle représente un réel danger pour la population de par son pollen irritant et allergisant. 20 % de la population serait touché par cette allergie.



MANIFESTATION A VENIR



- 14 juillet 2017 : en collaboration avec l'association Les Cuveaux, concours de pétanque et traditionnels repas et feux d'artifice
- Sortie du CCAS offerte aux personnes de plus de 65 ans mais ouverte à tous . Elle se déroulera le samedi 22 septembre 2018 au Plan incliné de ARZWILLER
- Dimanche 7 octobre : Brocante traditionnelle.
- Samedi 11 novembre 2018 à 11 heures: Cérémonie de l'Armistice 1918 au cimetière.

ÉTAT CIVIL

26 février 2018 : Décès de Monsieur CHERY René

14 janvier 2018 : Naissance de Jules chez THOMAS Anaïs et VILLAUME Steven